

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2009

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA SEANCE

Étaient présents :

M. CARAYON, Député-Maire, MM. J.P. BONHOMME, DALLA RIVA, Mme VOLLIN, MM. LAMOTTE, GUIPOUY, Mmes LUBERT, BASTIE-SIGEAC, Adjoint, MM. BEL, COURTANT, PLO, Mme PAGES, M. POMAREDE, Mmes BALMELLE, JAMIN, Mlle EL MARZOUKI, Mme DENUC, M. PARENT, Mme ODETTI, MM. GUINDANI, BANGI, GREGOIRE, Mme FABRIES.

Avaient donné pouvoir :

Mme BURETH à M. DALLA RIVA
M. M. BONHOMME à M. PLO
Mme GUALANDRIS à Mme JAMIN
Mme LESPINARD à Mme BALMELLE
M. LOPEZ à M. LAMOTTE

Était excusée :

Mlle SABO

Monsieur DALLA RIVA est nommé secrétaire de séance.



Monsieur CARAYON propose d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA
- Déclassement d'un chemin rural : mise en enquête publique
- Information : décision prise au titre de l'article 22 : ligne de trésorerie



ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2008

Monsieur CARAYON appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte rendu de la séance du 5 décembre 2008.

Madame FABRIES votera contre, compte tenu de l'envoi tardif.

Aucune autre observation n'étant formulée, **Monsieur CARAYON** soumet au vote ce projet.

Vote : pour : 26 voix
Contre : 2 voix : M. GREGOIRE, Mme FABRIES.



MODALITES BUDGETAIRES

← **Vote par nature**

Monsieur J. P. BONHOMME indique que la Commune de Lavaur ayant dépassé le seuil des 10 000 habitants, une délibération s'impose pour le choix du vote du budget.

En effet, la loi précise que ce dernier peut être désormais adopté par nature ou par fonction.

Dans un souci de clarté de présentation et de meilleure exécution budgétaire, il est proposé de continuer à voter le budget par nature au niveau du chapitre.

Vote : unanimité.

◀ **Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget**


Monsieur J. P. BONHOMME expose que, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Certains projets étant finalisés, leur anticipation améliorera l'efficacité de la dépense en permettant le lissage des opérations sur la totalité de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le Député-Maire, jusqu'à l'adoption du budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

- précise que cette autorisation concerne les crédits nouveaux suivants :

- Chemin du Pech (2^{ème} tranche) : 480 000 €
- Mise en valeur du Pigné (aménagement de la rue Louisa Paulin) : 160 000 €
- Construction d'une cuisine centrale (études et maîtrise d'œuvre) : 150 000 €
- Etudes :
 - ⇒ consolidation des berges de l'Agoût : 25 000 €
 - ⇒ assainissement des murs et restauration des peintures de la Cathédrale Saint-Alain : 25 000 €
 - ⇒  aménagement du deuxième étage de la médiathèque
 - aménagement paysager du jardin
 - implantation et aménagement du musée soit 35 000 €
 - ⇒ acquisition matériel et logiciel informatiques ou mobilier : 30 000 €
 - ⇒ médiathèque (acquisition de livres) : 4 000 €
 - ⇒ aménagement du tribunal : 100 000 €

En réponse à une question de Monsieur PARENT, **Monsieur CARAYON** précise que le jardin est celui de la médiathèque et du Plô.

Vote : unanimité.



DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur CARAYON, à titre de contribution au débat, fait part à ses collègues des orientations budgétaires de la commune pour l'année 2009.

« La situation économique nationale et internationale défavorable incitera à la prudence, en particulier en matière de fonctionnement.

Le projet de budget sera, par contre, volontariste au niveau de la section d'investissement, afin de s'inscrire en plein dans le plan de relance voulu par le Président de la République.

Cet effort d'équipement, outre les mesures incitatives inscrites dans le plan susvisé, sera rendu possible grâce aux aides exceptionnelles de l'Etat obtenues par le Député-Maire et à de bons indicateurs au niveau local, démontrant une dynamique certaine :

- développement démographique significatif : 10 369 habitants au 1^{er} janvier 2009 soit une évolution de 14,92 % par rapport au recensement précédent,
- poursuite probable de l'accroissement physique de bases fiscales « ménages » dont le produit est directement perçu par la commune (le montant ne nous a pas encore été notifié),
- l'implantation en 2008 d'activités commerciales, artisanales ou de services ayant généré la création de près de 200 emplois,
- les bases communales de taxe professionnelle qui ont une incidence sur les attributions provenant de l'intercommunalité, devraient elles aussi poursuivre leur croissance,
- les produits de la T.L.E. (taxe locale d'équipement) devraient être maintenus à un niveau élevé. Cette taxe est perçue, en effet, avec un décalage de 18 mois, période encore faste pour l'immobilier, en particulier sur Lavour.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement a été stabilisé entre 2007 et 2008.

Les ressources nouvelles ont permis d'équilibrer la hausse des charges, contribuant ainsi, à maintenir notre autofinancement.

Le ratio d'endettement encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement s'est amélioré entre 2007 et 2008 alors que les investissements se sont très fortement accrus sur cette période.

Il est important de le signaler, car l'endettement d'une collectivité comme d'un particulier s'analyse valablement à l'aune de ses ressources.

◀ **Section de fonctionnement**

- Dépenses

Les charges à caractère général (chapitre 011) après trois années de stabilité ont augmenté en 2008 de façon significative compte tenu de la flambée de certains prix (carburant, fluides...) de l'ouverture d'équipement (médiathèque,...) ou de l'évolution des services (augmentation des effectifs au niveau de la restauration scolaire, accroissement du faucardage consécutif à des périodes pluvieuses...).

Il conviendra de rechercher de nouvelles sources d'économies, en particulier en matière d'énergie ou de téléphonie. Le projet de transfert des services municipaux au Tribunal sera l'occasion d'innover dans ces domaines.

Les frais de personnel ont augmenté en 2008 de 6 %. Cette hausse importante quoique inférieure à celle de l'année précédente (+ 8,39%) a été générée par :

- le «Glissement – Vieillesse – Technicité» (G.V.T.) c'est-à-dire l'évolution des carrières des agents (modification d'échelon eu égard à leur ancienneté, changement de grade à la suite de promotion, régime indemnitaire...),
- le coût en année pleine des postes suivants :

- création en septembre 2007 d'un poste d'ATSEM consécutif à l'ouverture d'une classe maternelle à l'école du Centre,
- création de deux « équivalents temps plein » supplémentaires liée à l'ouverture de la médiathèque,
- ouverture de deux postes en fin d'année 2007 pour le service urbanisme (instructeur et chef de service),

- les frais occasionnés par l'organisation des élections (mise sous plis, tenue des bureaux pour les élections municipales et cantonales).

La tenue d'un audit interne, en cours, permettra de rationaliser les postes de travail afin de contenir les charges de personnel, pan important des frais de fonctionnement (55 %), tout en continuant de favoriser le G.V.T. afin de maintenir la motivation des agents et par là même l'efficacité du service rendu à la population.

- Recettes

→ La fiscalité

Pour ne pas pénaliser les ménages dont beaucoup sont déjà touchés par la crise, il sera poursuivi une politique de modération fiscale. Les taux d'imposition avaient évolué de 2 % en 2008 après 9 années de croissance zéro.

→ Les recettes provenant de l'intercommunalité

1) Dotation de compensation :

Cette dotation (produit de T.P. perçu par la commune en 2005 + compensation 2005 de la suppression de la part salariale – produit des trois taxes ménages perçu sur Lavaur en 2005 par l'intercommunalité) est amputée des charges des services transférés depuis (le plus important étant la crèche).

Elle s'est élevée en 2008 à 1 812 383 Euros et devrait être identique en 2009 (absence de nouveau transfert).

2) Dotation de solidarité :

Il est rappelé que cette dotation facultative permet de redistribuer aux communes le surplus éventuel de taxes professionnelles selon certains critères, tels que la population, le potentiel fiscal, la contribution à l'effort de développement économique, les charges de centralité.

Celle-ci a été supprimée en cours d'année dernière. Un fonds de concours qui s'est élevé en 2008 à 340 497 Euros (montant en hausse), reprend les mêmes critères d'attribution.

Il est possible que cette recette soit transférée dès 2009 en section d'investissement, ce qui ne serait pas sans incidence budgétaire puisque chaque section doit être équilibrée.

→ Les dotations de l'Etat

- La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) non encore notifiée devrait être réévaluée de façon significative compte tenu de la mise en application des résultats du dernier recensement (passage de la commune dans la strate supérieure)

- Par contre la commune devrait perdre le bénéfice de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) attribuée aux collectivités de moins de 10 000 habitants.

- Le produit des amendes de police devrait quant à lui être désormais reversé à la Ville.

◀ Section d'investissement

L'effort d'équipement sera globalement accru en 2009 de 30 % et de 50 % pour la voirie, alors même que les dépenses d'investissement étaient déjà élevées en 2009.

→ Au niveau scolaire :

Le chantier de construction d'une nouvelle cuisine centrale et d'un restaurant scolaire sera lancé aux Clauzades (ouverture prévue pour la rentrée 2010).

Des travaux d'amélioration ou d'aménagement de locaux seront entrepris dans les écoles primaires et maternelles du Pigné, du Centre et des Clauzades.

→ Dans le domaine culturel

Le deuxième étage de la médiathèque sera aménagé.

Les études d'aménagement des jardins, de l'esplanade du Plô et du Musée seront poursuivies.

L'église Saint-François sera mise aux normes.

Une étude d'assainissement des murs et de restauration des peintures de la cathédrale St-Alain sera lancée.

→ Sur le plan sportif

L'étude de la création d'un dojo aux Clauzades sera menée à son terme.

Des crédits seront prévus pour l'acquisition de terrains dans le cadre de l'extension du complexe sportif des Clauzades.

Les travaux de réfection des vestiaires et du hall d'accueil de la piscine sont actuellement en cours (100 000 Euros sur des crédits d'investissement reportés).

L'aménagement d'une salle de musculation est projeté aux Clauzades.

→ L'aménagement du Tribunal pour le transfert de l'Hôtel de Ville rentre dans sa phase opérationnelle.

Une première tranche de travaux (façades et toiture) sera lancée dans les prochaines semaines.

Cette première tranche estimée à 310 000 € H.T. est financée à près de 50 % par une subvention exceptionnelle de l'Etat (150 000 €).

La deuxième tranche (environ 800 000 €) devrait pouvoir débiter à la fin de l'année.

→ La réfection et l'aménagement de voiries rurales ou urbaines seront très fortement amplifiés :

- la première tranche de la valorisation des voiries et espaces publics du quartier du Pigné sera mise en œuvre (rue Louisa Paulin, une partie de la rue Raoul Lacouture, si possible la rue Théodose Bessery). Une subvention de l'Etat a été attribuée à cet effet,

- l'avenue Georges Spénale (dans le cadre de la mise en valeur des entrées de ville) sera réaménagée (chaussée dont le revêtement est pris en charge par le Conseil Général, réseaux d'assainissement, création de circulations douces piétonnes et cyclables, éclairage),

- l'aménagement et la sécurisation du second tronçon du chemin du Pech seront réalisés (entre la rue d'Escaluffe et le chemin des Vignes), y compris les carrefours chemin du Pech – rue d'Escaluffe et chemin du Pech – chemin des Coteaux.

Une subvention exceptionnelle de l'Etat a été obtenue.

- le deuxième tronçon du chemin de la Duchesse sera rénové.

Une subvention exceptionnelle de l'Etat a également été attribuée.

- la passerelle sur la voie ferrée au niveau de la gare sera mise en sécurité.

- une étude sera menée à son terme pour l'aménagement de l'avenue Jacques Besse en relation avec l'étude du plan de circulation.

- une enveloppe substantielle sera affectée à la voirie rurale.

Ces opérations seront financées par les recettes suivantes :

- nos propres ressources, dégagées de la section de fonctionnement.

Il faudra agir pour maintenir, voire si possible améliorer notre capacité d'autofinancement, grâce en particulier à une stricte maîtrise des charges.

- Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (FCTVA).

Celui-ci était jusqu'à présent versé par l'Etat, sous réserve d'éligibilité des dépenses, pour les investissements réalisés deux ans auparavant.

Grâce aux mesures édictées dans le cadre du plan de relance, la commune de Lavaur bénéficiera également en 2009 de ce fonds pour les dépenses d'investissement réalisées en 2008.

La recette attendue en 2009 s'élèvera donc à environ 1 250 000 € (550 000 € pour les dépenses 2007 + 700 000 € pour celles de 2008).

Cette recette sera ainsi en très forte hausse (500 000 € en 2008, 215 000 € en 2007).

- La DGE (Dotation Globale d'Équipement).

Un dossier sera présenté pour la construction de la nouvelle cuisine centrale.

- Les subventions exceptionnelles de l'Etat obtenues par le Député-Maire.

Celles-ci constituent une part importante du financement de nombreux programmes d'investissements communaux.

- Les collectivités départementales et régionales seront également sollicitées.

L'emprunt, enfin, sera mobilisé dans des proportions acceptables pour nos finances. »

Monsieur PARENT intervient :

« Comme vous l'avez dit dans votre propos introductif, oui, la situation économique Nationale et Internationale est défavorable.....

Je rajouterai que, localement, elle ne s'annonce pas non plus des plus prospère. Le contexte dans lequel nous nous trouvons est d'abord dû à une politique gouvernementale qui se voulait en rupture, réformiste,.... mais dont les résultats nous entraînent, hélas, vers la régression, la récession, la perte des acquis sociaux et le délitement des services publics (et nous sommes bien placés ici, à Lavaur, avec la fermeture du Tribunal puis de la chirurgie).

Sur le terrain de l'emploi, il faut la jouer plus modeste et cesser les effets d'annonce.

Bien évidemment, je ne suis pas d'accord sur la création des 200 emplois que vous annoncez, mais peu importe, la réalité c'est le solde des emplois restants :

- Le commerce vauréen souffre d'abord de l'attraction Toulousaine et Albigeoise mais aussi de la baisse du pouvoir d'achat,
 - Une grande surface récemment créée a réduit ses effectifs de 25%,
 - Nous attendions l'arrivée de 150 emplois portés par l'unité dermatologique Pierre Fabre sur la communauté de commune, nous apprenons par la presse que celle-ci se postera à Soual.
- On peut faire de la communication politique...ou de la propagande partisane, néanmoins, il faut avoir le courage de dire la vérité aux vauréens !!

Malgré cette situation dégradée, vos orientations budgétaires sont, à quelques qualificatifs près, du copier/coller à celles de l'an passé.

A croire que la crise actuelle a savamment contourné Lavour, comme le nuage de Tchernobyl qui s'était arrêté aux frontières de notre pays.

Le levier de l'investissement, nous y sommes, bien entendu, favorables car il est un rempart contre la crise.

Il nous permettra d'améliorer au quotidien la vie des Vauréens, à travers l'école, le développement économique, la culture, le sport et le cadre de vie.

Seulement voilà, votre démarche d'investissement, elle, n'est pas volontariste comme vous le prétendez ! Elle n'est qu'un exercice de rattrapage d'opérations recyclées du mandat précédent.

Je pense notamment au programme de voirie qui a déjà pris beaucoup de retard et dont l'amplitude devrait être doublée pour l'année 2009...

Je pense aussi à l'absence de perspective affichée quant au futur contournement de la ville.

Ce qui nous différencie, M. le Maire, ce sont les cibles de ces investissements, puisque vous n'avez même pas pris en compte la question sociale qui redevient centrale.

Par exemple :

Quelle est la part consacrée au logement accessible à tous dans vos investissements ?

Pas un mot, pas une perspective.

Compte tenu des engagements forts pour l'accès à un logement pour tous et communs aux 3 listes en présence aux dernières municipales, ce domaine doit être prioritaire à court terme.

Il faut que le logement à Lavour devienne accessible à tous et non pas un obstacle.

D'ailleurs à ce propos, j'attends avec impatience l'étude diligentée par la DASS auprès d'URBANIS, dont l'objet est de repérer l'habitat indigne, insalubre et indécent.

Cette enquête a débuté en novembre, je regrette que la minorité n'ait pas été conviée à la réunion de présentation de cette démarche, ciblée sur 3 villes du Tarn Carmaux, Puylaurens et Lavour.

Il y a urgence, M. le Maire, à réinitier une OPAH sur notre ville.

Il y a dans ces opérations un volet salubrité qui rendra service à la fois à de futurs bailleurs et à de futurs locataires.

Il y a également urgence, M. le Maire, à inviter des bailleurs sociaux à venir chez nous pour construire et rénover.

Pour ce qui concerne les Dotations de l'Etat : c'est comme vos arguments, elles ne seront pas riches.

Sur cette ligne le projet de loi de finances 2009 n'apporte pas de bonnes nouvelles.

Le gouvernement a multiplié les messages depuis quelques mois et, apparemment, vous ne les avez pas entendus.

Les collectivités locales ne doivent pas être naïves, les caisses de l'Etat sont vides !

Les concours versés aux collectivités ne peuvent augmenter plus vite que l'inflation... Ils progresseront à « zéro volume » en 2009, tout comme les dépenses de l'Etat, et ce pour les trois ans à venir.

Ainsi donc, la part croissance est abandonnée dans l'indexation de la dotation globale de fonctionnement. La hausse réelle des dotations de l'Etat (déduction faite des effets de l'inflation) ne devrait donc être environ que de 0,8%.

Nous aurons à combler et à assumer également la coupe sombre de 40 % de la dotation de la DDJS dans le cadre du contrat éducatif local et du contrat enfance jeunesse.

L'adjoint aux sports s'est engagé à ce que ces actions perdurent, je partage et soutiens cette décision, mais il faudra, là aussi, augmenter notre participation sur nos fonds propres dans le prochain budget.

Dans son plan de relance économique, le gouvernement oublie les collectivités locales qui sont des acteurs essentiels dans l'investissement.

Il avance le remboursement de la TVA d'un an (remboursement l'année suivant les investissements au lieu de deux ans après) mais il ne fait que décaler les sommes versées, sans prendre la décision de supprimer la TVA sur les investissements des collectivités, ce qui permettrait une vraie relance.

L'intégration du remboursement de la TVA avec les dotations dans une enveloppe globale fermée va amener à une situation complètement absurde : plus les collectivités locales investiront et donc agiront sur l'emploi, plus elles seront pénalisées sur leurs dotations !

Le gouvernement vient de créer là un mécanisme bien pervers.

En matière de ressources, vous tablez sur un excédent dégagé de la section de fonctionnement... Vous avouez là, clairement, que la suppression partielle du poste de direction au Foyer Logement et le non renouvellement des départs en retraite vous permettent de faire des économies sur le dos des services que nous devons aux Vauréens.

Enfin, vous n'évoquez pas l'augmentation de la fiscalité par laquelle vous allez être obligé de passer Vous n'en dites rien, la présentation du budget la dévoilera sûrement.

En résumé, le groupe « vivre sa ville » préconise prioritairement une hiérarchisation dans les projets d'investissement :

- Programme de 200 logements sur les 5 ans
- Amplification du programme voirie et contournement
- Un nouveau Groupe scolaire
- Une Piscine inter-communale.
- Et un moratoire sur les augmentations tarifaires des cantines, du centre de loisirs, médiathèque etc...,

Tout cela au détriment des opérations de prestige tel que le transfert de la Mairie au Tribunal.

De plus, nous préconisons un budget de résistance mais aussi un budget d'exigence dans le domaine du développement durable qui devrait être au coeur des décisions engageant notre ville. Nous souhaitons que Lavarat soit éco-exemplaire dans son fonctionnement et la gestion de ses moyens, notamment en évaluant l'impact environnemental de toutes les décisions prises par le Conseil Municipal.

Pour conclure, car j'ai été un peu long, mais vous le savez la richesse du débat se construit sur la diversité d'opinions,... je tiens à préciser que je me fais le porte parole du groupe « vivre sa ville » pour vous affirmer qu'au-delà des désaccords fréquents que nous pouvons avoir dans cette assemblée, nous resterons des membres de l'opposition sincères et déterminés, et, plus que tout, des membres de l'opposition utiles à notre ville et à ses habitants! »

Madame ODETTI prend la parole :

« Vos orientations budgétaires n'apportent pas de réponse à l'une des préoccupations principales de nos concitoyens.

Une fois de plus rien n'est prévu pour la création de logements à des prix accessibles aux revenus modestes.

Lors de toutes les réunions du CCAS, nous constatons que la quasi-totalité des gens qui demandent un secours sont étranglés par les prix de loyers exorbitants. Et nous n'avons, là qu'un petit échantillon de personnes.

Il est fréquent de rencontrer des locataires qui sont contraints d'habiter dans des logements indécents car ils ne peuvent trouver une autre location à un prix modéré.

J'ai eu l'occasion récemment de rencontrer des personnes âgées à qui le propriétaire demandait une augmentation de 104 % sous le prétexte qu'il voulait s'aligner sur la moyenne des prix, alors qu'il n'avait fait aucune réparation.

Très souvent le loyer représente 60 % des ressources, voire 80 ou 100 %, comme une étude du Secours Populaire a pu le constater. Comment payer 700 euros lorsqu'on en a 1 000 et que l'on a une famille à nourrir ? Vous vous vantez de la création d'emplois dans les grandes surfaces mais ces salariés ne sont employés qu'à temps partiel : comment avec 25 ou 30 h soit 700 ou 800 euros se payer un loyer à Laval à 600 ou 700 ?

Laval devient une ville réservée aux riches.

Qu'attendez-vous pour effectuer des réserves foncières ?

Qu'envisagez-vous pour mettre en application la loi sur le droit opposable ?

Allez-vous voter la loi de Mme BOUTIN qui prévoit la suppression du 1 % logement ce qui représente 1 milliard de moins engagé dans le logement par le gouvernement ?

La création de logements à loyer modéré est beaucoup plus urgente que le déménagement de la Mairie au Tribunal.

La vie est dure pour les Vauréens au Smic coincés entre Sarkozy et vous : l'un ne veut pas augmenter les petits salaires et vous, vous soutenez les propriétaires qui augmentent les loyers.

Augmentation des taxes :

Vous pouvez toujours vous prévaloir de ne pas augmenter les impôts mais à cause des lois que vous avez votées, le contribuable paiera davantage d'impôts. L'Etat doit 54 millions au département pour ces 4 dernières années et 19 millions pour cette année. Cela se traduira par une augmentation d'impôt du département de 7 %. Cela ne va pas s'améliorer avec la suppression de la taxe professionnelle annoncée par SARKOZY. Ce sont les contribuables qui paieront. »

Madame FABRIES s'exprime à son tour :

« La présentation de ces orientations budgétaires fortement appuyée sur le plan de relance du gouvernement que vous soutenez est loin de nous satisfaire.

D'abord, comme beaucoup de français, ce dernier nous paraît largement insuffisant et axé exclusivement sur l'investissement alors qu'un volet assurant la relance du pouvoir d'achat de la consommation en est absent.

Ces orientations budgétaires privilégient certains projets qui ne nous paraissent pas prioritaires dans le contexte actuel, en particulier le transfert de la mairie au tribunal, vous l'aurez compris. Accroître de

façon aussi importante l'endettement de la ville nous semble dangereux et met en péril les finances de Lavour pour de longues années alors que des projets plus anciens ne sont toujours pas arrivés à leur terme, voire commencés.

Vous omettez de donner le chiffre des emplois supprimés et des entreprises et commerces connaissant de sérieuses difficultés et semblez en ignorer les répercussions sur l'économie locale.

Vous paraissez avoir oublié le nouveau groupe scolaire dont la nécessité est criante.

Vous actez une baisse d'effectif dans le domaine social. Alors que les conséquences de la crise risquent d'être terribles, vous dépouillez le CCAS sans privilégier le soutien, le conseil et l'orientation de toutes les personnes en difficultés.

Vous n'avez aucune certitude quant à la participation de l'Etat aux projets que vous défendez et de ce fait, vous augmentez sans vergogne l'endettement de cette ville qui, contrairement à vos affirmations, a déjà franchi les limites du raisonnable. Notre inquiétude ne peut être d'ailleurs qu'aggravée par l'annonce hier soir par le Président de la République de la suppression de la taxe professionnelle. »

Monsieur CARAYON répond à Monsieur PARENT :

Concernant les services publics, le projet de convention entre l'hôpital de Lavour et le C.H.U. de Toulouse que j'ai présenté a été voté par le Député-Maire socialiste de Toulouse. Je ne pense pas qu'il m'aurait fait ce cadeau s'il n'avait pas jugé que ce projet était conforme à l'intérêt général.

En matière d'emploi, **Monsieur CARAYON** détaille les postes créés dans le secteur commercial à Lavour (190) confirmant ses propos introductifs.

Il précise par ailleurs qu'il ne lui revient pas de juger l'opportunité des projets du groupe Pierre Fabre, entreprise privée. Mais il observe que ce groupe crée 150 emplois dans le Tarn alors que tous les laboratoires dans le monde en suppriment. C'est du vrai patriotisme !

Monsieur CARAYON est heureux que Monsieur PARENT approuve la croissance des investissements car c'est la meilleure forme de soutien à l'économie locale. L'engagement de chantiers, ce sont des emplois préservés ou créés. L'effort d'équipement est aussi une réponse à la question sociale.

Pour ce qui est du retard des programmes, si tel était le cas lors du précédent mandat, la majorité actuelle n'aurait pas frôlé (à 17 voix près) l'élection au premier tour des municipales.

Monsieur CARAYON s'inscrit également en faux contre l'idée que le gouvernement sacrifierait les collectivités locales dans la loi de finance. Il rappelle que la Caisse de Dépôt et Consignation vient de bonifier, à la demande du chef de l'Etat et du Premier Ministre, une enveloppe d'emprunt de 2,5 milliards d'Euros.

Monsieur CARAYON poursuit en direction de Madame FABRIES :

Le ratio d'endettement par rapport à nos ressources a baissé en un an de 1,41 à 1,37. Ce sont des chiffres incontestables.

Quant à la baisse des effectifs au niveau du CCAS, **Monsieur CARAYON** estime que les services concernés sous la responsabilité notamment de notre nouvelle adjointe, Christine LUBERT, fonctionnent bien, voire beaucoup mieux, maintenant à la satisfaction des usagers.

Madame LUBERT indique que la situation de l'emploi à Lavour est stable depuis 6 mois, contrairement à ce qu'avance Madame FABRIES.

Monsieur CARAYON n'est pas d'accord avec les propos tenus sur le « transfert de charges de l'Etat vers les collectivités sans contrepartie financière suffisante ». Il rappelle que ce serait contraire à la constitution. Or, chaque année, le budget de l'Etat fait l'objet d'un recours devant le Conseil Constitutionnel et jamais cet argument n'a servi au Conseil Constitutionnel pour censurer le budget.

Pour l'opposition, « c'est toujours la faute du gouvernement ! » regrette **Monsieur DALLA RIVA**. Il estime, au contraire, que la présidence de Nicolas Sarkozy en ces temps de crise, est une chance pour notre pays.

Même, Francis Wurtz, Député Européen communiste l'a dit clairement en séance plénière du parlement européen ! confirme **Monsieur CARAYON**.

Monsieur GUINDANI espère que les investissements énoncés par Monsieur CARAYON ne constituent pas un catalogue définitif car il y note des absences, en particulier le chemin d'En Caoussou, très fortement dégradé alors que la circulation y est de plus en plus dense. Il avait dit que l'implantation d'une zone commerciale au Rouch était une erreur, pour ce motif là. Il constate qu'il a raison. Le phénomène est encore aggravé par la construction dans ce secteur de l'établissement pénitentiaire pour mineurs.

Monsieur GUINDANI poursuit :

Le projet de dojo n'était-il pas départemental au départ ?

Monsieur DALLA RIVA indique que ce dojo sera finalement communal.

Va-t-on réduire les coûts de la salle de musculation ? Quels en seront les utilisateurs ?

Monsieur DALLA RIVA précise que ledit projet est plus large qu'une simple salle de musculation. Sur les 409 m² projetés, seuls 100 m² devraient être affectés à cet effet. L'équipement serait également utilisé pour les scolaires et les autres clubs car il n'y a pas besoin d'encadrement agréé pour ce type d'activité.

Monsieur LAMOTTE fait part à ses collègues qu'une étude a été réalisée pour le réaménagement total des chemins d'en Caoussou et de Bel Air. Le coût serait de 1,6 million d'euros. Cependant il existe des solutions provisoires pour la sécurisation de ces voies.

Monsieur CARAYON demande à la commission des travaux de se saisir de ce dossier lors de sa prochaine réunion.

Dans un souci d'économie, **Monsieur GUINDANI** suggère que tous les rapports de commission soient transmis par courriel.

Monsieur CARAYON y est tout à fait favorable.

Monsieur BANGI prend la parole :

Vous basez vos orientations budgétaires sur l'obtention des subventions. Quelles sont les garanties que nous pouvons avoir alors que l'Etat diminue ses aides globalement ?

Vous parlez aussi de « modération fiscale ». Est-ce à dire que les taux augmenteront de 2 % comme l'année dernière ?

Pour le second point rien n'est encore tranché, répond **Monsieur CARAYON**, car nous n'avons pas encore tous les éléments.

En ce qui concerne le premier, il n'existe aucune garantie absolue comme pour toutes les collectivités locales. Un budget, ce sont des prévisions de dépenses et de recettes. **Monsieur CARAYON** note

cependant qu'à Lavaur, la situation en la matière est meilleure qu'ailleurs, rappelant les niveaux records de subventions exceptionnelles de l'Etat qu'il a jusqu'à présent obtenues.

Si ces subventions n'arrivaient pas, demande **Monsieur BANGI**, quels autres leviers allez-vous actionner ?

Ils sont inscrits dans la note du débat des orientations budgétaires, précise **Monsieur CARAYON**.



APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA

Monsieur CARAYON informe l'assemblée que le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 3 335 844 € ;
- s'engage à inscrire au budget de la commune de LAVAUUR pour l'exercice 2009, au minimum 5 000 000 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 49,89 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
- autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de LAVAUUR s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Nous avons là, une des réponses à la question du financement des investissements posée par Monsieur BANGI lors du débat des orientations budgétaires, ajoute **Monsieur CARAYON**.

Vote : pour : 23 voix
Abstentions : 5 : Mme DENUC, M. PARENT, Mme ODETTI, MM. GUINDANI, BANGI.



DEMANDES DE SUBVENTIONS D.G.E.

Madame VOLLIN expose que le Conseil Municipal dans sa séance du 19 février 2008 avait validé le projet de construction d'une cuisine centrale et autorisé le Député Maire à soumettre le dossier de demande de subvention au titre de la D.G.E. 2008 à Monsieur le Préfet.

Le dossier ne pouvant pas être réalisé dans l'année, il a été repoussé d'un commun accord.

Le projet étant maintenant rentré dans sa phase active, après quelques évolutions, il convient de le représenter afin de demander son inscription à un programme subventionné au titre de la D.G.E 2009.

L'estimation dudit projet qui comprend non seulement une cuisine centrale mais aussi le nouveau restaurant scolaire des Clauzades s'élève à 1 310 000 € H.T.

Madame VOLLIN précise que les locaux actuels libérés par le restaurant seront réaffectés pour le CLAE et en salles de classe supplémentaires en prévision du développement du groupe scolaire des Clauzades.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le projet de construction d'une cuisine centrale et d'un restaurant aux Clauzades.
- demande à Monsieur le Député-Maire de soumettre le dossier de demande de subvention à Monsieur le Préfet.

Vote : unanimité.



VENTE DE LA VOIE COMMUNALE ENTRE LA VC N°3 PIBRES A LUGAN ET LA VC N°5 ST-JEAN DE RIVES A PIBRES : PRECISION DU PRIX DE VENTE
--

Monsieur PLO rappelle que lors des séances des 14 Avril 2005 et 18 Septembre 2007, l'assemblée avait approuvé la cession du chemin rural entre la VC3 Pibres à Lugan et la VC5 St Jean de Rives à Pibres à M. et Mme Jean-Louis CAUMETTE pour une superficie de 1 458 m² et au GFA La Couffigne pour une superficie de 593 m².

Cette vente devant s'effectuer au prix de l'estimation du service des domaines qui a donné une fourchette entre 0,32 et 0,34 € le m². Une précision est donc nécessaire.

Aussi, il est proposé de confirmer le prix de 0,34 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la transaction susvisée au prix de 0,34 € le m².
- précise que l'acte authentique sera signé par devant Maître CREMONT - notaire à Lavour, et que les frais d'acte notarié seront pris en charge par M. et Mme Jean-Louis CAUMETTE et le G.F.A. La Couffigne.
- autorise le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la transaction.

Vote : unanimité.



EXTENSION DU COMPLEXE DES CLAUZADES : LANCEMENT DE LA PROCEDURE EN VUE D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
--

Monsieur CARAYON propose au conseil municipal, d'approuver le principe du lancement de la procédure (demande d'engagement des enquêtes publique et parcellaire) visant à la déclaration d'utilité publique par le Préfet du TARN, de la première tranche de l'extension du complexe sportif des Clauzades.

En l'absence de réserve foncière suffisante et après étude approfondie de différentes hypothèses d'implantation, la seule qui apparaît réalisable pratiquement, techniquement et fonctionnellement,

concerne des terrains actuellement privés, sis en bordure de la route de Castres et contigus au dit complexe.

Le projet considéré prévoit la construction d'un dojo (le développement des clubs d'arts martiaux le rend absolument nécessaire), la réalisation d'un terrain synthétique et l'accroissement des places de stationnement dont la nécessité est générée par l'évolution du complexe (une tribune de 1 100 places est en cours d'achèvement).

L'emprise nécessaire affinée est de 23 500 m² issue de la parcelle référencée au cadastre, section C, n° 456. Elle est inscrite en zone Uda du P.O.S. communal, c'est-à-dire à vocation sportive, de loisir et scolaire. Aussi, seules les constructions à cet effet, sont admises.

Même si ce projet est relativement éloigné de l'habitation implantée sur l'unité foncière (près de 233 mètres au point le plus proche), un effort particulier sera porté sur son insertion environnementale. Une barrière végétale limitera notamment les nuisances visuelles et sonores, déjà faibles, compte tenu de la nature des aménagements.

Qu'est-ce qui motive cette procédure ? demande **Monsieur BANGI**.

Il est indiqué qu'il s'agit d'une procédure prévue par la loi pour faciliter les démarches auprès du propriétaire de l'emprise foncière.

En réponse à une question de Monsieur GUINDANI, il est précisé qu'un seul propriétaire est concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet d'extension du complexe sportif des Clauzades.

- charge le Député-Maire d'entreprendre les démarches auprès de Monsieur le Préfet du TARN en vue de l'engagement de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique dudit projet et de l'enquête parcellaire afférente.

Vote : unanimité.



AIDE A LA MODERNISATION DES COMMERCES

Monsieur J. P. BONHOMME informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'OMPCA « Lavour Cœur de Pays », la ville de LAVAUUR est destinataire des subventions de l'Etat destinées aux travaux d'amélioration ou de création de locaux commerciaux. Le Régime Social des Indépendants (RSI) vient d'octroyer une somme de 1 328 euros qui solde cette opération au titre du FISAC.

Il y a lieu de reverser cette somme aux 2 commerçants qui ont été éligibles à ces aides, à savoir :

- Madame Diane STREICHENBERGER « La Symphonie des Matières » - 7 av. Victor Hugo à LAVAUUR pour 733,00 euros.
- Monsieur Hugues FAVAREL « Agent d'assurance » - 34 Grand'Rue à LAVAUUR pour 895,00 euros.

Vote : unanimité.



TRANSFERT DE VOIRIE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE

Monsieur LAMOTTE propose à l'assemblée de régulariser le transfert de l'emprise du chemin rural dit « de la forêt de Gabor à Saint-Jean de Rives », ainsi que des parcelles ayant servi à son élargissement, référencées au cadastre à savoir section I, n°1257-1259-1261 et 1268 au Département.

Parallèlement, il est proposé de classer dans la voirie communale les sections de RD 630 C respectivement comprises entre les PK 1,215 et 3,120 (ancienne RD 630).

Ce classement ne sera effectif qu'après réalisation par le Conseil Général de la réfection du revêtement de la voie et l'élagage des plantations la longeant, soit au plus tard au 31 Décembre 2009.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur cette régularisation de transfert de voirie entre le Département et la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte cette régularisation de transfert de voirie entre le Département et la Commune énoncée ci-dessus.

- décide de classer dans la voirie communale les sections de RD 630 C respectivement comprises entre les PK 1,215 et 3,120. Ce transfert de domanialité ne sera effectif qu'après réalisation par le Département du Tarn, de la réfection du revêtement de la voie concernée et l'élagage des plantations longeant, soit au plus tard au 31 Décembre 2009.

- cède au Département du Tarn l'emprise du chemin rural dit « de la forêt de Gabor à Saint Jean de Rives » situé sur son territoire, ainsi que les parcelles référencées section I n°1257 – 1259 – 1261 – 1268.

Il est précisé que ces opérations s'effectueront sans formalité préalable ainsi que l'autorise l'article L 3112-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui stipule que les biens des personnes publiques relèvent de leur domaine public « peuvent être cédés à l'amiable sans déclassement préalable, entre personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public ».

- donne pouvoir à Monsieur le Député-Maire pour signer tous les documents afférents à cette transaction.

Vote : unanimité.



TRANSFERT DE PARCELLES INSCRITES AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DANS LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur LAMOTTE présente à l'assemblée une liste de parcelles inscrites au compte de la commune.

Celles-ci font actuellement partie du domaine privé de la commune.

Or, elles constituent soit l'emprise de voies ouvertes à la circulation publique, (rues, voies de lotissements transférées d'office sans indemnité dans le domaine public, bandes de terrain ayant fait l'objet de cessions pour l'élargissement de voies) soit des places.

Toutes ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public.

Il est donc nécessaire de passer l'ensemble de ces parcelles dans le domaine public communal.

Celles-ci sont reprises dans le tableau ci-annexé.

La commission de l'urbanisme, réunie le 27 janvier 2009, a approuvé ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'intégration dans le domaine public communal des parcelles mentionnées sur la liste annexée à la présente délibération, reportées sur les plans correspondants.
- donne tout pouvoir au Député-Maire pour effectuer toutes les mesures administratives nécessaires à ce classement auprès des services du cadastre – Hôtel des Impôts – 2 Avenue Charles de Gaulle à Castres et
- autorise à signer les documents nécessaires à cette opération.

Vote : unanimité.



DECLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL : MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur LAMOTTE informe ses collègues que le lotisseur « Immobilier CAMOZZI » sis à FLEURANCE (Gers) envisage la réalisation d'un lotissement de 14 lots variant entre 600 et 700 m² sur des parcelles référencées au cadastre section C n° 2412 et 2124, situées dans le quartier du Pech, entre le chemin des Vignes et le chemin des Hautes Serres.

Cette emprise est partagée par un ancien chemin rural, inexistant sur le terrain, en nature de terre pour le moment.

Le promoteur serait acquéreur de ce chemin désaffecté afin de réaliser les équipements (voirie et réseaux) de son programme.

Une convention serait signée avec le lotisseur déterminant les modalités de cette cession. Celle-ci pourrait s'effectuer au prix de 9 € le m². L'acheteur devra prendre également en charge tous les frais de géomètre et de notaire.

Il y aurait lieu d'accepter l'aliénation de ce chemin, domaine privé de la commune, d'une contenance qui sera précisée par le document cadastral que la société CAMOZZI devra faire établir, à sa charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le principe de l'aliénation à CAMOZZI Immobilier au prix de 8 € le m² du chemin rural compris entre le chemin des Vignes et le chemin des Hautes Serres, séparant les parcelles référencées à la section C sous les numéros 2412 et 2124. Ce chemin en nature de terre a une longueur approximative de 180 mètres et figure sur l'extrait de plan transmis à chaque membre du conseil municipal.
- dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- autorise le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette procédure.

Vote : unanimité.



AUTORISATIONS DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur LAMOTTE informe l'assemblée, qu'afin d'assurer la sûreté juridique des procédures administratives afférentes aux projets dont la maîtrise d'ouvrage est municipale, le maire doit être autorisé à déposer la demande de permis de construire pour ces opérations.

Trois dossiers sont à cet effet soumis à approbation du Conseil Municipal :

◀ Le premier porte sur l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration des Cauquillous de 300 à 900 équivalent habitants.

Il convient donc à l'assemblée d'autoriser le Député-Maire à déposer toutes les pièces administratives et techniques concernant ce projet, en vue d'obtenir le permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- considérant le projet d'extension de la station d'épuration des Cauquillous de 300 EH à 900 EH, pour le traitement des effluents de la zone d'activités des Cauquillous.

- autorise le Député-Maire à déposer le dossier de permis de construire pour le projet précité.

Vote : unanimité.

◀ Le second concerne l'aménagement d'une salle de musculation au-dessus des vestiaires de la nouvelle halle aux sports au complexe sportif des Clauzades – route de Caraman, pour une surface hors oeuvre nette d'environ 380 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Député-Maire à déposer le permis de construire pour le projet précité.

Vote : unanimité.

◀ Le troisième porte sur l'aménagement de l'Hôtel de Ville dans le bâtiment du Tribunal situé allées Ferréol Mazas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Député-Maire à déposer le permis de construire pour le projet précité.

Vote : pour : 21 voix
Contre : 7 voix : Mme DENUC, M. PARENT, Mme ODETTI, MM. GUINDANI, BANGI, GREGOIRE, Mme FABRIES.



CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES

Madame BASTIE-SIGEAC expose que le jury ad hoc s'est réuni pour proposer l'attribution des prix suivants aux lauréats du concours des Maisons Illuminées.

◀ **Prix catégorie « Maisons Individuelles »**

1 ^{er}	M. Pascal BORRULL Rue d'en Caoussou	1 bon d'achat de 100 € offert par la Mairie à valoir chez M. BRICOLAGE
2 ^{ème}	M. Christian CARAVACA 17 Chemin d'en Calmettes	Récompense offerte par la Régie municipale Énergies Services Lavaur
3 ^{ème}	Mr Patrick VAISSIERES 30 rue Négolasé	Récompense offerte par la Régie municipale Énergies Services Lavaur

Chaque participant sera récompensé à l'issue du concours par la remise d'une bouteille du Domaine d'En Ségur.

Il convient de prévoir une somme de 100 Euros pour le bon d'achat de la Mairie. Les prélèvements seront effectués au compte 671 - 4 du budget.

Monsieur PARENT estime qu'il n'est pas bon d'encourager ce type de concours car nous sommes dans une période où nous devons nous soucier du développement durable, ce qui passe par la recherche des économies d'énergie.

Vote : pour : 23 voix

Abstentions : Mme DENUC, M. PARENT, Mme ODETTI, MM. GUINDANI, BANGLI.



INDEMNITE DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS

Madame VOLLIN fait part à ses collègues que lors de sa séance du 28 octobre 2008, le Comité des Finances Locales a fixé le montant unitaire de la dotation spéciale instituteurs à 2 140,32 euros pour l'année 2008.

L'article 3 du décret 83-367 du 2 Mai 1983 relatif à l'indemnité de logement aux instituteurs prévoit que le Conseil Municipal doit délibérer sur le montant de la dite indemnité, afin que l'arrêté préfectoral puisse être pris.

Madame VOLLIN précise que cette décision est sans incidence sur le budget de la Ville.

Le Conseil Municipal approuve la fixation de l'indemnité représentative de logement de base mensuelle à 178,36 euros par mois, soit un montant annuel de 2 140,32 euros.

Vote : unanimité.



INFORMATIONS

Monsieur CARAYON informe ses collègues des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Vente en l'état d'un véhicule genre VTSU Berliet immatriculé 8064 RA 81 : (ancienne nacelle) à M. Jean-Pierre PRIMON pour un montant de 2 005 €.

- Marché de services pour la mission de contrôle technique pour les travaux de la station d'épuration des Cauquillous : avec la Société APAVE pour un montant de 3 800,00 € H.T.

- Travaux de Rénovation des vestiaires de la piscine caneton des Clauzades :

Lot n°1 : Bardage mural avec la S.A.R.L. Agence Toulousaine d'Etanchéité pour un montant de 40 000,00 € H.T.

Lot n°2 : Menuiserie Alu – Equipement avec la S.A.R.L. SPASOV Patrick pour un montant de 34 556,68 € H.T.

- Marché de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de construction d'une chaufferie et d'un bloc sanitaire ; la création d'un élévateur vertical et d'un monte charge, pour le bâtiment communal situé 13 rue de la Mairie : avec le Bureau MC ARCHITECTURE pour un montant de 8 250,00 € H.T.

- Marché de maîtrise d'œuvre avec l'agence URBANE pour la révisions du POS / avenant n°2 : mise à jour du diagnostic – 2 392 € TTC.

- Il a été confié à Maître THALAMAS de Toulouse le soin des défendre les intérêts de la ville de LAVAUUR concernant le contentieux afférent au busage du Naridelle.

- Il a été confié à la SCP d'avocats A.SCHEUER – T.VERNHET – N.JONQUET de MONTPELLIER le soin de défendre les intérêts de la ville de LAVAUUR devant le TGI de Montpellier pour le dossier de vol commis entre le 01/01/07 et le 05/01/07 à l'Eglise Saint-François.

- Acceptation d'une indemnité de sinistre de 867.10 € versée par GROUPAMA pour dégradation de mobilier urbain.

Quid de la procédure de révision du POS ? demande **Monsieur BANGI**.

Monsieur J.P. BONHOMME précise que la mise à jour du diagnostic se termine. Elle sera prochainement portée à la connaissance du conseil municipal et des personnes associées.

Suivra immédiatement la constitution du PADD, deuxième phase de cette procédure.

Monsieur CARAYON félicite les agents des services municipaux et de la Régie pour leur implication et leur réactivité lors de la tempête « Klaus ».

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. CARAYON M. J.P. BONHOMME M. DALLA RIVA Mme VOLLIN M. LAMOTTE

M. GUIPOUY Mme BURETH Mme LUBERT Mme BASTIE-SIGEAC

M. BEL M. COURTANT M. PLO M. M. BONHOMME Mme PAGES

Mme GUALANDRIS Mme LESPINARD M. POMAREDE Mme BALMELLE Mme JAMIN

M. LOPEZ Mlle SABO Mlle EL MARZOUKI Mme DENUC M. PARENT

Mme ODETTI M. GUINDANI M. BANGI M. GREGOIRE Mme FABRIES